

LES MARCHES PUBLICS

L'amélioration de la performance économique des achats publics – Niveau 2



TARIF 2024
1.490 € TTC
PAR AGENT

DUREE
3 jours
(9 h -17 h)

OBJECTIFS - COMPETENCES VISEES



- Identifier les contraintes du cadre réglementaire par une analyse des principales modifications et le Guide de bonnes pratiques.
- Clarifier les différentes catégories de marché et les règles applicables aux différentes étapes de la passation et de la mise en œuvre.
- Identifier la nature des différents contrôles, les champs de responsabilité et les risques liés.
- Maîtriser la rédaction et la mise en œuvre d'un marché public

METHODOLOGIE

Exposés théoriques sur les aspects réglementaires

Questions-Réponses avec illustration de cas pratiques

Etude de documents anonymisés

Supports de cours remis sous format papier et/ou accessible via l'espace client



PUBLIC CONCERNE

- Personnel administratif des services achats ou techniques, acheteur, rédacteur ou tout autre agent chargé de la conception, la passation ou l'exécution des marchés publics.

PREREQUIS

Connaissances de base en marchés publics.

NOMBRE DE PARTICIPANTS



12 personnes maximum

PROGRAMME



LE PROCESSUS ACHAT (COMPARAISON DU SECTEUR PRIVE ET DU SECTEUR PUBLIC)

- Présenter le processus achat dans le secteur public.
- Détailler chaque phase d'achat :
 - Phase préparatoire : prospection, benchmarking, définition des besoins, définition de la faisabilité économique de l'achat
 - Phase « administrative » : choix de la procédure, rédaction des pièces, publication
 - Phase analyse des offres
 - Phase attribution
- Démontrer qu'il n'existe qu'un seul point de différence : l'établissement du contrat (CCAP/CCTP) et l'ordre de la phase de contractualisation
- Démystifier la notion de performance du secteur public à travers les nouveaux outils du CMP

LES POINTS DU NOUVEAU CMP PERMETTANT DE DEVELOPPER L'EFFICIENCE DE NOS ACHATS

L'origine de cette réforme

- La nécessité de transposer les directives européennes en droit français
- L'opportunité saisie par le gouvernement pour mener à bien une réforme plus générale de la commande publique
- Première étape de modernisation de la commande aboutissant à l'harmonisation inter-fonction publique à travers le nouveau code des marchés publics

Focus sur les points du nouveau CMP permettant de réellement parler d'efficacité des achats publics

- Présentation des articles du nouveau code des marchés publics participant à l'amélioration de notre efficacité en termes d'achat. En particulier :
 - Titre II
 - Chapitre 1 : articles 1, 2 et 3
 - Chapitre 4 : article 15

- Titre III
 - Chapitre 1 : article 22
 - Chapitre 2 : articles 25, 30
 - Chapitre 3 : article 33
 - Chapitre 4 : articles 39,49, 53, 59, 62, 63
 - Chapitre 5 : articles 71, 74
 - Chapitre 8 : articles 105, 163

Consultations des différents sites

<http://www.economie.gouv.fr/daj/question-sur-marches-publics>
| LE JOUE | Les sites de publication des offres | Le DUME

AUTRES POINTS PERMETTANT DE DEVELOPPER L'EFFICIENCE DE NOS ACHATS

Le GHT

- Présentation de la réforme
- Présentation de son impact sur la fonction achat (vadémécum)
- Les catégories d'achats à venir

La méthodologie du PAA

- La cartographie des achats d'un établissement
- La cartographie des marchés d'un établissement en lien avec les futurs objectifs du GHT
- Le lien avec la matrice de complexité

La formation et la professionnalisation des acheteurs

ETUDE DE CAS : ACHATS DE MATERIELS POUR UN CENTRE DE DIALYSE

- Montrer à partir d'un cas réel, comment le processus de sourcing permet d'optimiser un achat.
 - Méthodologie d'analyse entre deux modes d'achats (Investissement et Mise à disposition)
 - Benchmarking participatif avec deux fournisseurs spécialisés en dialyse
 - Montage juridique avec une structure associative
 - Economie attendue uniquement dans la phase préparatoire du marché



SUIVI ET EVALUATION DE LA FORMATION

- Test de pré positionnement en début de formation pour évaluer le niveau du stagiaire
- Test de post positionnement en fin de formation pour évaluer l'évolution des compétences
- Fiche d'évaluation globale de la formation
- Remise d'une attestation de formation